

Signatura: EB 2020/LOT/P.7/Rev.1
Fecha: 1 de septiembre de 2020
Distribución: Pública
Original: Francés

S



Invertir en la población rural

Informe del Presidente

Propuesta de préstamo

República de Djibouti

Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos

N.º de identificación del proyecto: 2000002545

Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva

Funcionarios de contacto:

Preguntas técnicas:

Dina Saleh

Directora Regional
División de Cercano Oriente, África del Norte y Europa
Tel.: (+39) 06 5459 2780
Correo electrónico: d.saleh@ifad.org

Abdelhamid Abdouli

Director interino en el país
Tel.: (+39) 06 5459 2476
Correo electrónico: a.abdouli@ifad.org

Envío de documentación:

Deirdre Mc Grenra

Jefa
Oficina de Gobernanza Institucional y Relaciones con los Estados Miembros
Tel.: (+39) 06 5459 2374
Correo electrónico: gb@ifad.org

Para aprobación

Índice

Acrónimos y siglas	ii
Mapa de la zona del proyecto	iii
Resumen de la financiación	iv
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	2
B. Componentes, efectos directos y actividades	3
C. Teoría del cambio	4
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	5
E. Costos, beneficios y financiación	5
III. Riesgos	8
A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación	8
B. Categoría ambiental y social	8
C. Clasificación del riesgo climático	9
D. Sostenibilidad de la deuda	9
IV. Ejecución	9
A. Marco organizativo	9
B. Planificación, seguimiento y evaluación, y aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación	10
C. Planes para la ejecución	10
V. Facultades e instrumentos jurídicos	10
VI. Recomendación	11

Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Equipo encargado de la ejecución del proyecto

Directora Regional:	Dina Saleh
Director interino en el país:	Abdelhamid Abdouli
Técnico Principal del proyecto:	Audrey Nepveu de Villemarceau
Oficial de Finanzas:	Malek Sahli
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Nicolas Tremblay
Oficial Jurídico:	Paul Edouard Clos

Acrónimos y siglas

FIDA11	Undécima Reposición de los Recursos del FIDA
ODS	Objetivos de Desarrollo Sostenible
PIB	producto interno bruto
POA	plan operacional anual
UGP	Unidad de Gestión del Proyecto

Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.
 Mapa elaborado por el FIDA | 05-05-2020

Resumen de la financiación

Institución iniciadora:	Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola (FIDA)
Receptor:	República de Djibouti, representada por el Ministerio de Economía y Finanzas, responsable de la industria
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros
Costo total del proyecto:	USD 14,5 millones
Monto del préstamo del FIDA:	USD 6,6 millones
Condiciones del préstamo del FIDA:	Muy favorables: el préstamo tendrá un plazo de reembolso de 40 años, incluido un período de gracia de 10. La amortización se fija en el 2 % del monto total del principal retirado entre los años 11 y 20 y en el 4 % del monto total del principal retirado entre los años 21 y 40.
Cofinanciadores:	Fondo de Adaptación FIDA12 (por determinar)
Monto de la cofinanciación:	Fondo de Adaptación: USD 4,6 2,4 millones FIDA12 (por determinar): USD 2,2 millones
Contribución del prestatario:	USD 2,8 millones, de los cuales USD 1,7 millones en forma de exención del pago de impuestos.
Contribución de los beneficiarios:	USD 0,5 millones (en especie)
Monto de la financiación del FIDA para el clima:	USD 4,2 millones
Institución cooperante:	FIDA

Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 41.

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

Contexto nacional

1. Djibouti es un pequeño país de 23 200 km² con una población de un millón de habitantes, de los cuales el 76 % vive en zonas urbanas. Su economía se basa en el sector terciario, que constituye el 83 % del producto interno bruto (PIB). Forma parte de los países menos adelantados; el 75 % de su población vive por debajo del umbral de pobreza (el 13,6 % en la ciudad de Djibouti, frente al 62,6 % que vive en las zonas rurales) y el 95 % de los hogares de las zonas rurales son pobres. En 2017, la tasa oficial de desempleo ascendía al 47 % para el conjunto del país, pero era particularmente elevada entre las mujeres (63 %), los jóvenes (71,9 %) y los habitantes de las zonas rurales (59 %).
2. El mundo rural se caracteriza por una economía de subsistencia basada en la ganadería nómada con escaso acceso a infraestructuras, servicios o mercados. La participación de la agricultura en el PIB se sitúa entre el 2,2 % y el 4 %. Pese a esta modesta contribución es una actividad económica importante, ya que proporciona empleo al 80 % de la población rural. Los pastores, que representan el 75 % del PIB agrícola, cultivan 1,7 millones de hectáreas de pastizales, con una cabaña estimada de 1 millón de cabezas de ganado. La producción agrícola está dominada por pequeñas explotaciones familiares de 0,5 hectáreas, caracterizadas por un bajo rendimiento.
3. La Visión Djibouti 2035 es el marco de referencia para el crecimiento económico y la reducción de la pobreza. Entre las prioridades del Programa nacional de inversión agrícola y seguridad alimentaria y nutricional, retomadas por la Visión Djibouti 2035, se cuentan la seguridad alimentaria, el aprovechamiento de los recursos hídricos y el desarrollo hidroagrícola, así como el apoyo a los grupos vulnerables.

Aspectos especiales relativos a los temas transversales prioritarios para el FIDA

4. En consonancia con los compromisos transversales asumidos en la Undécima Reposición de los Recursos del FIDA (FIDA11), el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos ha sido clasificado como:
 - Incluye financiación para el clima;
 - Que tiene en cuenta la nutrición;
 - Que tiene en cuenta a los jóvenes.
5. Las mujeres, que constituyen el 51 % de la población, tienen una posición desfavorecida. Los jóvenes representan el 68 % de la población menor de 35 años. Las encuestas nutricionales muestran una alta prevalencia de la malnutrición crónica entre las niñas y los niños menores de 5 años (20,9 %) y una preocupante malnutrición aguda (prevalencia del 10,3 %). Esta situación es más preocupante en las zonas rurales, donde la malnutrición crónica alcanza el 33,6 % y la malnutrición aguda el 15,1 %. El clima desértico semiárido tropical se caracteriza por temperaturas muy altas, inundaciones raras pero más dañinas y sequías prolongadas.
6. El proyecto contribuiría a reducir la brecha de género y a incluir a los jóvenes en la dimensión socioeconómica de los medios de vida de la comunidad mediante el acceso al agua potable, la capacitación y la mejora de los conocimientos en relación con la salud y la higiene; la promoción de la educación en materia de

nutrición; el fomento de la producción agropecuaria y las actividades generadoras de ingresos para las mujeres y los jóvenes basadas en los productos ganaderos, y el fortalecimiento de las capacidades organizativas. Esto último permitiría que las mujeres y los jóvenes tuvieran un mejor acceso a los puestos de toma de decisiones en las organizaciones comunitarias y profesionales. El proyecto también fomentaría la resiliencia al cambio climático mediante el aprovechamiento de los recursos hídricos, la promoción de tecnologías de ahorro de agua para la producción agropecuaria y el fortalecimiento de la capacidad local en materia de gestión de los recursos.

Razones que justifican la actuación del FIDA

7. El proyecto se justifica por: la necesidad de satisfacer las necesidades vitales de las poblaciones rurales en materia de acceso al agua; la posibilidad de aprovechar las inversiones del Gobierno, el FIDA y otros asociados en el desarrollo del potencial de las aguas superficiales para mejorar la resiliencia de la población frente al cambio climático; el desarrollo sostenible de la infraestructura hídrica e hidroagrícola mediante el aumento de la productividad de las actividades agrícolas y de pastoreo, y la necesidad de abordar los factores de fragilidad, mejorando las condiciones de vida y la resiliencia al cambio climático de los hogares rurales pobres. La ventaja comparativa del FIDA radica en su larga experiencia de trabajo con pequeños productores, mujeres y jóvenes en entornos locales frágiles. El FIDA tiene la capacidad de transferir los conocimientos apropiados de otros países similares a las zonas rurales de Djibouti.

B. Enseñanzas extraídas

8. Las enseñanzas extraídas de la experiencia del FIDA y otros asociados son las siguientes: el agua sigue siendo la principal vía de acceso y una condición previa para acceder a otros elementos cuyo fin es mejorar la resiliencia y los medios de vida; un enfoque participativo integrado e inclusivo es la mejor manera de gestionar los recursos naturales y de lograr el desarrollo sostenible de la comunidad; la resiliencia frente al cambio climático se refuerza mediante la diversificación de las fuentes de ingresos y los medios de vida (agrícolas y no agrícolas), así como mediante la promoción de la energía renovable; las actividades generadoras de ingresos son una respuesta apropiada y eficaz para el empoderamiento de la mujer y una manera de fortalecer durablemente la resiliencia de las poblaciones rurales; la incorporación de la perspectiva de género y la igualdad de género es la mejor manera de promover la condición social de las mujeres en situación de vulnerabilidad. Todas las enseñanzas están plenamente integradas en el diseño de los componentes y subcomponentes del proyecto (tal como se indica en la sección II.B).

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona geográfica de intervención y grupos objetivo

9. El objetivo general del proyecto es mejorar de manera sostenible las condiciones de vida de los hogares rurales pobres y su resiliencia al cambio climático. El objetivo de desarrollo es mejorar de manera sostenible el acceso de los hogares rurales a los recursos de agua y pastizales, su resiliencia al cambio climático, la seguridad alimentaria y nutricional y los ingresos, incluidos los de las mujeres y los jóvenes.
10. El proyecto se llevará a cabo en las cuencas hidrográficas de Deydey Weyn, Awdaac, Medeho, Bara/Ambouli y Grand Bara, en las regiones de Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta y Dikhil. La selección de estas zonas de intervención se basa en cuatro criterios, a saber: la existencia de recursos hídricos (reales o potenciales), en cantidad y calidad suficientes; el índice de pobreza; la densidad de población o la dinámica de la sedentarización, y el potencial agrícola o pastoral.

11. Los beneficiarios del proyecto son los habitantes de todos los hogares que componen los asentamientos de las 26 localidades seleccionadas, en particular las mujeres y los jóvenes. El proyecto se dirigirá a 5 230 hogares (31 380 personas, entre ellas 15 600 mujeres y 12 500 jóvenes), divididos en tres categorías socioproductivas: agropastores (2 092 hogares), pastores sedentarios (2 615 hogares) y pastores semisedentarios (523 hogares). La inclusión de las mujeres y los jóvenes está en plena consonancia con la Política de Focalización del FIDA y los objetivos de transversalidad del Fondo.

B. Componentes, efectos directos y actividades

12. **Componente 1. Mejora de la disponibilidad y la eficiencia de la gestión del agua.** El resultado previsto de este componente es asegurar el acceso sostenible al agua para cubrir las necesidades de los seres humanos, los animales y la agricultura de regadío en pequeña escala. El componente se divide en dos subcomponentes, a saber:
- Subcomponente 1.1: Inversiones en recursos hídricos. Adoptará el enfoque de la gestión integrada de los recursos hídricos desde la perspectiva de la gestión de las cuencas hidrográficas. Se trata de la rehabilitación y construcción de una serie de obras hídricas (perforaciones profundas, pozos someros, zonas de riego, umbrales de infiltración y recarga, diques de contención, depósitos excavados, sistemas de abastecimiento de agua potable, cisternas familiares, diques subterráneos, estructuras de contención de aguas de avenidas), siendo el principal reto la preservación del medio ambiente y la lucha contra el cambio climático. Se dará prioridad al aprovechamiento de las aguas superficiales, complementada con algunas perforaciones (tres como máximo) que solo podrán realizarse si las condiciones de renovación de la capa freática lo permiten y una vez que el estudio hidrogeológico previsto haya determinado el volumen de extracción compatible con la renovación de la capa freática. Para la sostenibilidad de estas obras hídricas, el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos tiene como objetivo crear o reforzar las capacidades de los comités de gestión de aguas y pastizales para una mejor gestión de las obras mediante la asunción progresiva de las tareas de explotación y mantenimiento.
 - Subcomponente 1.2: Gestión operacional de los servicios hídricos públicos. Este subcomponente apoyará la descentralización de los servicios de la Dirección de Aguas Rurales mediante la creación de dos bases regionales para el mantenimiento de los equipos hídricos, que también servirán de punto de enlace para la organización de otros servicios locales del Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros, en particular los de la Dirección de Agricultura y Silvicultura y la Dirección de Ganadería y Servicios Veterinarios. Las medidas seleccionadas para cada base incluirán la construcción de un local y la adquisición de maquinaria de mantenimiento y equipo y programas informáticos de gestión (instrumentos de modelización digital de los acuíferos en explotación y un sistema de información geográfica).
13. **Componente 2. Mejora de los medios de vida de los hogares rurales.** El verdadero reto del Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos es aumentar la productividad agropastoral gracias a las inversiones hidroagrícolas ya realizadas y las nuevas inversiones del proyecto. El componente se divide en dos subcomponentes, a saber:
- Subcomponente 2.1: Mejora del rendimiento de los sistemas de producción agropastoral. Los pequeños productores rurales se beneficiarán de un asesoramiento adaptado que consistirá en un conjunto de buenas prácticas agrícolas, mejores prácticas de gestión del pastoreo y del ganado y técnicas de gestión de los recursos naturales para mejorar la productividad y la

calidad de su producción. Las prioridades temáticas se refieren al desarrollo de huertos domésticos, los insumos agrícolas, la sensibilización de los agentes locales (gestores territoriales) y las técnicas de cultivo (irrigación, acondicionamiento de suelos y fertilización, tratamiento fitosanitario, protección y regeneración de la cubierta vegetal, bancos forrajeros, gestión sanitaria).

- Subcomponente 2.2: Mejora de las fuentes de ingresos y el acceso a los servicios básicos. Las actividades de este subcomponente, dirigidas principalmente a las mujeres y los jóvenes, tienen por objeto fortalecer la capacidad de generación de empleo y de ingresos, y mejorar las aptitudes comunitarias e individuales en materia de nutrición y seguridad alimentaria. Entre las actividades generadoras de ingresos identificadas se encuentran las siguientes: la artesanía, la apicultura, los viveros y la producción local de semillas de hortalizas, las cooperativas de servicios, los grupos ganaderos para familias que han perdido su ganado y las huertas comunitarias para producir hortalizas para la venta o el consumo directo, para mejorar la nutrición y la seguridad alimentaria de esas familias. En cuanto al acceso a los servicios sociales, el proyecto apoyará la alfabetización funcional, el acceso a la salud y la higiene y la mejora de la nutrición y la seguridad alimentaria.

14. **Componente 3. Apoyo institucional y desarrollo comunitario, y gestión del proyecto.** Con este componente se busca fortalecer las capacidades de los agentes públicos y comunitarios de los subsectores del agua, la horticultura, la ganadería y el pastoreo. Este componente se divide en dos subcomponentes, a saber:

- Subcomponente 3.1: Apoyo institucional y desarrollo comunitario. Se divide en dos partes: el fortalecimiento de capacidades de gestión del sector público responsable del agua y la agricultura y la ganadería, y el fortalecimiento de capacidades de los productores agropastorales y sus organizaciones. Para el sector público, el desafío es reforzar las capacidades técnicas del personal de las direcciones operacionales del Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros que se encargan del agua, la agricultura y la silvicultura o la ganadería, a nivel central y descentralizado. A nivel comunitario, se fortalecerán las organizaciones locales para asegurar la gestión y la sostenibilidad de las acciones llevadas a cabo por el proyecto. Estas participarán, con el apoyo de facilitadores y especialistas en la materia, en el análisis de oportunidades y elaborarán planes de desarrollo pastoral y de los recursos hídricos.
- Subcomponente 3.2: Gestión y coordinación del proyecto. El Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos será administrado por una Unidad de Gestión del Proyecto (UGP) dependiente de la Dirección de Aguas Rurales, que dispondrá de autonomía administrativa y financiera. A nivel regional, las dos bases servirán como UGP regionales. La ejecución del proyecto se basará en el principio de delegación de responsabilidades mediante acuerdos vinculados a los resultados con los departamentos técnicos pertinentes del Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros.

C. Teoría del cambio

15. El proyecto daría respuesta a las dificultades que afectan a los medios de vida del grupo objetivo (deficiencia crónica de agua, degradación de los recursos naturales, dificultades para aprovechar el agua disponible en actividades agropastorales, falta de oportunidades de empleo para las mujeres y los jóvenes de las zonas rurales y falta de conocimientos sobre higiene y nutrición) mediante el desarrollo de tres componentes complementarios. El proyecto forma parte de un enfoque de gestión integrada de los recursos hídricos para el desarrollo territorial que se centra en las personas (categorías socioproductivas), con un alto grado de territorialización (cuencas hidrográficas, pastizales), de carácter intersectorial (subsectores del

agua, agricultura, pastoreo, medio ambiente) y que opera a varias escalas (desde el nivel nacional hasta los servicios descentralizados y las estructuras organizativas locales, movilizándolo a un conjunto de partes interesadas, buscando integración y sinergias y proponiendo flexibilidad para adaptar las respuestas al contexto local). La articulación y la sinergia entre los diferentes componentes del proyecto están garantizadas por el hecho de que las inversiones en infraestructuras hídricas se realizan en función de su contribución al desarrollo territorial, un mejor acceso al agua para el consumo humano y animal y la mejora de los servicios para la producción agropastoral, la rehabilitación de pequeñas cuencas hidrográficas, la utilización del plan de desarrollo pastoral y de los recursos hídricos y (perteneciente a comités locales) como medio para priorizar y articular las inversiones hidroeléctricas con el desarrollo sostenible y la gestión de las zonas de pastoreo (pastizales). Se realizarán inversiones en el pastoreo sostenible (pozos y depósitos de agua), en las zonas de riego en pequeña escala, en huertas para escuelas y en la elaboración de productos agrícolas en pequeña escala.

D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones

16. El proyecto se enmarca en el pilar 3 ("Una economía diversificada y competitiva") de la Visión Djibouti 2035. Está en consonancia con los tres objetivos estratégicos del Marco Estratégico del FIDA (2016-2025) y los objetivos del programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) para Djibouti (2019-2024), que tiene por objeto mejorar de manera sostenible la resiliencia al cambio climático y las condiciones de vida de los hogares rurales pobres. En el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos se integran los temas transversales (género, juventud, nutrición y clima) y, por ende, contribuirá de manera directa a responder a las prioridades de la FIDA11 y a la Política de Focalización del FIDA, el Plan de Acción del FIDA para los Jóvenes del Medio Rural (2019-2021) y la Política del FIDA sobre la Igualdad de Género y el Empoderamiento de la Mujer. El proyecto contribuirá asimismo al logro de los siguientes Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) de la Agenda 2030: ODS 1 (fin de la pobreza), ODS 2 (hambre cero), ODS 5 (igualdad de género), ODS 6 (agua limpia y saneamiento), ODS 12 (consumo y producción responsables) y ODS 13 (acción por el clima). Existe un gran potencial de sinergia entre el proyecto y el Programa de Gestión de Aguas y Suelos, que se centra en la resiliencia de las poblaciones rurales al cambio climático con el agua como punto de entrada. El proyecto también colaborará con programas financiados por donantes tales como el Programa Mundial de Alimentos (PMA), el Fondo de las Naciones Unidas para la Infancia (UNICEF), la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), el Banco Africano de Desarrollo (BAfD) y la Autoridad Intergubernamental para el Desarrollo de la Unión Europea. Se prevén sinergias entre el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos y estos programas a través de acuerdos de asociación o acuerdos de distribución territorial a fin de evitar solapamientos y minimizar los costos de inversión.

E. Costos, beneficios y financiación

Costo del Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos

17. El Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos tendrá una duración de seis años y un costo total de USD 14,5 millones, desglosados en los siguientes componentes.

Cuadro 1
Costos del proyecto desglosados por componente, subcomponente y entidad financiadora
(en miles de USD)

Componente/subcomponente	Gobierno		FIDA		Fondo de Adaptación		FIDA12 (por determinar)		Beneficiarios		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto (en especie)	%	Monto	%
Mejora de la disponibilidad y la eficiencia de la gestión del agua												
Inversiones hídricas	488	9,7	2 826	56,5	759	15,2	889	17,8	44	0,9	5 006	34,4
Gestión operacional de los servicios hídricos públicos	287	15,2	1 550	82,1	29	1,5	22	1,1	–	–	1 888	13,0
Total parcial	775	11,2	4 376	63,5	788	11,4	911	13,2	44	0,6	6 894	47,4
Mejora de los medios de vida de los hogares rurales												
Mejora del rendimiento de los sistemas de producción agropastoral	507	18,9	1 097	41,0	309	11,5	348	13,0	416	15,5	2 677	18,4
Mejora de las fuentes de ingresos y acceso a los servicios básicos	104	10,8	100	10,3	371	38,3	350	36,1	44	4,5	970	6,7
Total parcial	611	16,8	1 197	32,8	681	18,7	698	19,1	460	12,6	3 647	25,1
Apoyo institucional y desarrollo comunitario y gestión del proyecto												
Apoyo institucional y desarrollo comunitario	592	39,2	195	12,9	677	44,8	49	3,2	–	–	1 514	10,4
Gestión del proyecto	846	34,0	846	34	248	10,0	546	22,0	–	–	2 488	17,1
Total parcial	1 439	36,0	1 041	26,0	926	23,1	595	14,9	–	–	4 001	27,5
Total	2 825	19,4	6 614	45,5	2 394	16,5	2 204	15,2	504	3,5	14 542	100,0

Cuadro 2
Costos del proyecto desglosados por categoría de gasto y entidad financiadora
(en miles de USD)

Categoría de gastos	Gobierno		FIDA		Fondo de Adaptación		FIDA12 (por determinar)		Beneficiarios		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto (en especie)	%	Monto	%
Costos de inversión												
Ingeniería civil	481	10,0	2 904	60,4	385	8,0	586	12,2	455	9,5	4 811	33,1
Material y equipos	312	10,0	1 641	52,5	579	18,5	552	17,7	41	1,3	3 125	21,5
Vehículos	188	25,0	565	75,0	–	–	–	–	–	–	753	5,2
Formación y estudios	100	10,0	465	46,5	208	20,8	227	22,7	–	–	1 001	6,9
Asistencia técnica internacional	–	–	–	–	222	72,2	85	27,8	–	–	307	2,1
Asistencia técnica nacional	6	10,0	15	25,6	37	63,4	1	1,0	–	–	59	0,4
Costos de inversión totales	1 088	10,8	5 590	55,6	1 431	14,2	1 451	14,4	496	4,9	10 056	69,2
Costos periódicos												
Sueldos	1 602	55,3	258	8,9	399	13,8	640	22,1	–	–	2 899	19,9
Prestaciones	–	–	615	47,8	565	43,9	100	7,8	7	0,6	1 287	8,9
Mantenimiento y funcionamiento	136	45,2	152	50,6	–	–	13	4,2	–	–	300	2,1
Costos periódicos totales	1 737	38,7	1 025	22,8	964	21,5	753	16,8	7	0,2	4 486	30,8
Total	2 825	19,4	6 614	45,5	2 394	16,5	2 204	15,2	504	3,5	14 542	100,0

Cuadro 3

Costos del proyecto desglosados por componente y subcomponente y año del proyecto

(en miles de USD)

Componente/subcomponente	Primer año		Segundo año		Tercer año		Cuarto año		Quinto año		Sexto año		Total Monto
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	
Mejora de la disponibilidad y la eficiencia de la gestión del agua													
Inversiones hídricas	341	7	462	9	1 510	31	1 408	29	1 009	21	144	3	4 875
Gestión operacional de los servicios públicos hídricos	22	1	605	32	671	36	292	15	297	16	-	0	1 888
Total parcial	363	5	1 068	16	2 181	32	1 700	25	1 307	19	144	2	6 763
Mejora de los medios de vida de los hogares rurales													
Mejora del rendimiento de los sistemas de producción agropastoral	522	20	626	23	580	22	407	15	339	13	203	8	2 677
Mejora de las fuentes de ingresos y acceso a los servicios básicos	121	13	190	20	240	25	218	22	174	18	26	3	970
Total parcial	644	18	815	22	820	22	625	17	514	14	229	6	3 647
Apoyo institucional y desarrollo comunitario y gestión del proyecto													
Apoyo institucional y desarrollo comunitario	338	22	285	19	289	19	239	16	155	10	202	13	1 509
Gestión del proyecto	565	22	400	16	400	15	394	15	405	16	417	16	2 582
Total parcial	904	22	685	17	689	17	633	15	560	14	619	15	4 091
Total	1 911	13	2 568	18	3 691	25	2 958	20	2 381	16	992	7	14 501

18. El componente 1 (Mejora de la disponibilidad y la eficiencia de la gestión del agua) y el componente 2 (Mejora de los medios de vida de los hogares rurales) se contabilizan parcialmente como financiación para el clima. El monto de la financiación del FIDA para el clima se ha estimado, con carácter preliminar, en USD 4 198 000.

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

19. El costo total se financiará de la siguiente manera: i) un préstamo del FIDA por valor de USD 6,6 millones para el ciclo 2019-2021 del Sistema de Asignación de Recursos Basado en los Resultados (PBAS) para la cartera de Djibouti; ii) una contribución del Gobierno de USD 2,8 millones, que corresponde principalmente a espacio de oficinas, impuestos y derechos de aduana, y parte de los sueldos del personal del Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos; iii) una cofinanciación del Fondo de Adaptación de USD 2,4 millones y una contribución del FIDA (FIDA12, por determinar) de USD 2,2 millones en futuros ciclos del PBAS (con arreglo a las condiciones de financiación que se determinen y con sujeción a los procedimientos internos y a la aprobación posterior de la Junta), en caso de que no se reciba la contribución del Fondo de Adaptación, el déficit podría cubrirse en futuros ciclos del PBAS (con arreglo a las condiciones de financiación que se determinen y con sujeción a los procedimientos internos y a la aprobación posterior de la Junta), y iv) una contribución en especie de los beneficiarios por valor de USD 0,5 millones.

Desembolso

20. El método de retiro de fondos por adelantado se adoptará para los flujos financieros del proyecto en lo que respecta a las actividades autorizadas y adoptadas a nivel del plan operacional anual (POA). Las cuentas designadas para recibir los fondos serán abiertas por el Ministerio de Finanzas.
21. En cuanto a las adquisiciones y contrataciones, la principal categoría utilizada por el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos será la licitación pública nacional, con USD 9,8 millones (67,4 % del costo del proyecto), más de la mitad de los cuales son financiados por el FIDA. El resto se enmarcará en la categoría de financiación a cargo del Gobierno, por un monto de USD 3,5 millones (24,4 % del

costo del Proyecto). Una pequeña parte se atribuye a las categorías de servicios de consultoría (USD 0,5 millones, el 3,3 %), contratos directos (USD 0,4 millones, el 2,7 %) y licitaciones internacionales (USD 0,3 millones, el 2,2 %).

22. Los proyectos financiados por el FIDA en Djibouti utilizan actualmente el Portal de los Clientes del FIDA. Por lo tanto, la presentación de las solicitudes de reembolso de fondos se hará a través de este portal. Esto aportará un ahorro de tiempo y una mayor eficacia, y acelerará los exámenes y los plazos de desembolso.

Resumen de los beneficios y análisis económico

23. Sobre la base de 11 modelos de producción y explotación, la tasa de rendimiento económico del programa es del 15,4 %. El valor actual neto económico es positivo (USD 5,2 millones), la tasa de rendimiento económico es de 1,5 y el período de recuperación de los fondos comprometidos es de 9,5 años.

Estrategia de salida y sostenibilidad

24. Mediante su enfoque de gestión integrada de los recursos hídricos, el proyecto contribuirá a la formulación de políticas de gestión y aprovechamiento sostenibles de las aguas superficiales, de gestión sostenible de los pastizales y de apoyo al sector del pastoreo, así como de políticas que promuevan la diversificación rural y fortalezcan la resiliencia al cambio climático. Los compromisos del proyecto en materia de fortalecimiento de la capacidad técnica y operacional garantizan el sentido de apropiación y la continuación de las actividades por parte de los interesados más allá de la duración contractual del proyecto. Con el establecimiento de dos bases operativas, el proyecto apoyará la descentralización efectiva de los servicios públicos, facilitando al mismo tiempo las operaciones de la Dirección de Aguas Rurales, y el Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros. Los comités directivos locales contribuirán a la elaboración y validación de planes de desarrollo hidráulico y pastoral a nivel de cada pastizal, federando a los miembros de cada comunidad para tomar decisiones comunes, y se harán cargo progresivamente de la gestión de los puntos de agua y los pastizales.

III. Riesgos

A. Riesgos del proyecto y medidas de mitigación

25. A continuación, se presentan los principales riesgos que podrían afectar a la ejecución del proyecto y en el apéndice III se describen las medidas de mitigación conexas.

Cuadro 4

Resumen global de los riesgos

<i>Calificación del riesgo</i>	<i>Riesgo inherente</i>	<i>Riesgo residual</i>
Contexto nacional	Medio	Bajo
Estrategias y políticas sectoriales	Medio	Medio
Contexto ambiental y climático	Elevado	Elevado
Alcance del proyecto	Bajo	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Medio	Medio
Fiduciarios	Substancial	Medio
Adquisiciones y contrataciones	Medio	Bajo
Impacto ambiental, social y climático	Medio	Bajo
Partes interesadas	Medio	Medio
Riesgo general	Medio	Medio

B. Categoría ambiental y social

26. El riesgo ambiental se clasifica preliminarmente en la categoría B. Las actividades previstas tendrán un impacto social y ambiental positivo. Las actividades de capacitación técnica y organizativa para los grupos objetivo tendrán un efecto positivo en la mejora de las condiciones de vida. La agregación de valor en la utilización del agua gracias a un mejor mantenimiento de los equipos y la ampliación

de las conducciones de agua reducirán las pérdidas de agua. Las tres perforaciones solo podrán realizarse si las condiciones de renovación de la capa freática lo permiten y una vez que el estudio hidrogeológico previsto haya determinado el volumen de extracción compatible con la renovación de la capa freática.

C. Clasificación del riesgo climático

27. El riesgo climático se considera elevado. Según la contribución prevista determinada a nivel nacional, la vulnerabilidad al cambio climático es aguda en los sectores de los recursos hídricos, la agricultura, la silvicultura y la ganadería. De conformidad con los requisitos del FIDA, se adjunta a la nota relativa a la evaluación social, ambiental y climática un análisis pormenorizado de los riesgos climáticos, cuyos resultados se utilizaron para establecer el plan de gestión social, ambiental y climática.

D. Sostenibilidad de la deuda

28. Como parte del proceso de aprobación de un préstamo en el marco del Servicio de Crédito Rápido y de una operación de alivio de la deuda en virtud del Fondo Fiduciario para Alivio y Contención de Catástrofes para hacer frente a la pandemia ocasionada por la COVID-19, el Fondo Monetario Internacional (FMI) publicó una actualización de la evaluación de la sostenibilidad de la deuda de Djibouti el 8 de mayo de 2020. Se observó que el nivel de riesgo de la deuda sigue siendo alto, pero es sostenible si el país moviliza financiación adicional para la balanza de pagos y consolida los esfuerzos por lograr el rendimiento de la inversión en los proyectos de infraestructura que ya están en marcha.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

29. La Dirección de Aguas Rurales llevará a cabo el proyecto, bajo la dirección del Ministerio de Agricultura, Agua, Pesca, Ganadería y Recursos Pesqueros. La coordinación técnica será responsabilidad de la Dirección de Aguas Rurales. El Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos será administrado por una UGP que dependerá de la Dirección de Aguas Rurales, que dispondrá de autonomía administrativa y financiera. En el plano regional, las dos bases creadas por el Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos servirán como UGP regionales.

Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones, y gobernanza

30. Teniendo en cuenta el alto riesgo inherente y el conjunto de controles compensatorios aplicados a diferentes niveles de supervisión de proyectos y por diferentes autoridades, el riesgo fiduciario general se ha calificado como medio.
31. La UGP albergará un departamento administrativo y financiero compuesto por un gerente administrativo y financiero y un contador. El proyecto elaborará un manual de procedimientos administrativos, contables y financieros, en el que se detallarán los principales procedimientos de control interno. Mantendrá registros contables en el programa informático de seguimiento contable y financiero del proyecto. El marco de contabilidad que se aplique se regirá por las normas nacionales, y se aplicará el mecanismo de contabilidad por partida doble. La instalación de un programa informático de contabilidad y gestión financiera, aceptable para el FIDA, sería uno de los requisitos previos para el primer desembolso.
32. La auditoría externa será llevada a cabo por una empresa privada de auditoría, que será seleccionada mediante un proceso competitivo de acuerdo con las especificaciones establecidas por el proyecto y presentadas al FIDA para su conformidad.
33. Para este proyecto se adoptarán las directrices del FIDA para la adquisición de bienes y la contratación de obras y servicios.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, y aprendizaje y gestión de los conocimientos y comunicación

34. Las herramientas de planificación del Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos incluirán el marco lógico y el marco de seguimiento y evaluación (SyE), y los POA basados en los resultados. Los planes de desarrollo pastoral y de los recursos hídricos serán el punto de partida para la preparación de los POA. El Proyecto de Gestión Integrada de los Recursos Hídricos garantizará el establecimiento de un sistema de seguimiento y evaluación basado en los indicadores del marco lógico del proyecto, incluidos los indicadores básicos definidos por el FIDA y los indicadores específicos del proyecto, que informarán a las instituciones interesadas sobre la situación de los logros y resultados del proyecto. Al comienzo del proyecto se elaborará y aplicará una estrategia de capitalización, gestión de los conocimientos y comunicación.

Innovación y ampliación de escala

35. El proyecto reproducirá y consolidará las enseñanzas y las buenas prácticas de las intervenciones finalizadas y en curso. Adoptará un enfoque participativo de planificación y de ejecución de las inversiones a través de planes de desarrollo hídrico y pastoral como una innovación muy adaptada al contexto local. También integrará todas las innovaciones técnicas y de movilización social probadas con éxito en intervenciones anteriores (energía solar, huertos agropastorales, etc.).

C. Planes para la ejecución

Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha

36. Después de la ratificación del convenio de financiación, el FIDA y el prestatario activo en el primer trimestre de 2021 organizarán conjuntamente el taller de puesta en marcha del proyecto. Para agilizar una puesta en marcha fluida, se contratará al coordinador del proyecto y al personal clave de la UGP, mediante un proceso de selección competitivo, y se establecerá un sistema financiero antes de celebrar el taller. El plan de adquisiciones y contrataciones se revisará en función de las necesidades reales de los 18 primeros meses y la fecha de inicio efectivo de la puesta en marcha.

Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización

37. Un equipo multidisciplinario del FIDA se encargará de la supervisión al menos una vez al año, y los especialistas prestarán apoyo a la ejecución cuando se requiera. A los tres años de la puesta en marcha del proyecto se llevará a cabo un examen de mitad de período. El examen final será realizado por las autoridades nacionales en estrecha coordinación con el FIDA durante los últimos seis meses de ejecución. En la encuesta final del proyecto se utilizarán los mismos cuestionarios que en el estudio de referencia a fin de facilitar la comparación.

V. Facultades e instrumentos jurídicos

38. Un convenio de financiación entre la República de Djibouti y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
39. La República de Djibouti está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
40. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

VI. Recomendación

41. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda un préstamo en condiciones muy favorables a la República de Djibouti por un monto equivalente a seis millones seiscientos mil dólares de los Estados Unidos (USD 6 600 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Presidente
Gilbert F. Houngbo

Accord de financement négocié

Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

(Négociations conclues le 15 juillet 2020)

Prêt No: []

Nom du Projet: Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau ("le Projet")

République de Djibouti

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie", et collectivement par les "Parties").

ATTENDU QUE l’Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement du Projet décrit à l’Annexe 1 du présent accord;

ATTENDU QUE le Fonds pour l’Adaptation Projet est intéressé pour cofinancer le Projet décrit à l’annexe 1 du présent accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Section A

1. Le présent accord comprend l’ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l’exécution (Annexe 1), le tableau d’affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l’ensemble des dispositions qu’elles contiennent s’appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur un Prêt (le "Financement"), que l’Emprunteur utilise aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de six millions six cents mille dollars américains (USD 6 600 000).
2. Le prêt est accordé à des conditions de financement particulièrement favorables assortis d'un délai de remboursement de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans à compter de la date d'approbation par le Conseil d'Administration. Le prêt est assorti d'une commission de service sur le montant de l'encours principal. La commission de service applicable, pour la durée de vie du prêt, est celle valable durant le trimestre d'approbation par le Conseil d'Administration. L'amortissement du principal est fixe à 2% du montant total du principal retiré par an sur les années 11 à 20 ; puis à 4% du montant total du principal retiré par an pour les années 21 à 40.
3. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le dollar américain.
4. L'exercice financier débute le 1er janvier et prend fin le 31 décembre.
5. Le remboursement du principal, et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 1er juin et le 1er décembre.
6. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant équivalent à 2.8 millions de dollars américains sous forme [d'impôt, taxes et une partie de salaires et de coûts de fonctionnement pour le Projet.

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), à travers la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles, préalables au premier retrait des fonds:
 - a. La mise en place effective d'un logiciel de gestion financière et comptable au niveau de l'unité de gestion du projet.

2. Cet accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur

[Titre du représentant]
[Nom et adresse du ministère]

Pour le Fonds:
Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

["(Nom du Représentant autorisé)"]
["(Titre du Représentant autorisé)"]

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du projet

1. *Population cible.* Le projet ciblera 5 230 ménages (31 380 personnes, dont 15 600 femmes et 12 500 jeunes), répartis en trois catégories socio-productives: Agro-éleveurs (2092 ménages); Eleveurs-pasteurs sédentarisés (2615 ménages; Pasteurs semi-sédentaires (523 ménages).
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans les bassins versant de Awdaac, Deydey Weyn, Medeho, Bara/Ambouli et Grand Bara, appartenant respectivement aux régions de Tadjourah, Ali-Sabieh, Obock, Arta et Dikhil.
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer durablement les conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique.
4. *Objectifs.* Les objectifs sont d'améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes et sous composantes ci-après:

Composante 1. Amélioration de la disponibilité et de l'efficacité de la gestion de l'eau. Le résultat attendu de la première composante est de sécuriser l'accès durable à l'eau pour couvrir les besoins des humains, des animaux ainsi que d'une petite agriculture irriguée. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 1.1 « Investissements Hydrauliques » adoptera une approche GIRE dans une perspective de gestion de bassin versants. Elle concerne la réhabilitation et la réalisation d'une palette d'ouvrages hydrauliques (forages profonds, puits de surface, périmètres irrigués, seuils d'infiltration & recharge, digues de retenue, retenues d'excavation, systèmes Alimentation en Eau Potable, citernes familiales, digues souterraines, ouvrages d'épandage des eaux de crues) avec comme enjeu principal de préserver l'environnement et faire face aux changements climatiques. La priorité sera donnée à la mobilisation des eaux de surfaces complétée par quelques forages (maximum trois), qui ne pourront être réalisés que si les conditions de renouvellement de la nappe le permettent et une fois que l'étude hydrogéologique prévue aura déterminé le volume de prélèvement compatible avec le renouvellement des nappes. Pour la pérennisation de ces réalisations hydrauliques, le PGIRE vise la création ou le renforcement des capacités des Comités de gestion des eaux et des parcours (CGEPs) pour une meilleure gestion des réalisations à travers la prise en charge progressive des tâches d'exploitation et entretien par les usagers.

La sous-Composante 1.2 « Gestion opérationnelle des services publics de l'eau » appuiera la déconcentration des services de la DRH par la création de deux bases régionales de maintenance des équipements hydrauliques, qui serviront également de point-relais pour l'organisation des autres services de proximité du Ministère de l'agriculture, de l'eau, de la pêche, de l'élevage et des ressources halieutiques (MAEPE-RH), en particulier ceux des directions: Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF) et Direction de l'Élevage et des Services Vétérinaires (DESV). Les actions retenues pour chaque base comporteront la construction d'un local, et l'achat des engins de maintenance et équipement et logiciels de gestion (outils de modélisation numérique des nappes exploitées).

Composante 2. Amélioration des moyens d'existence des ménages ruraux. Le véritable enjeu pour PGIRE est d'augmenter la productivité agro-pastorale à partir des investissements hydroagricoles déjà réalisés et les nouveaux investissements du PGIRE. La composante est divisée en deux sous-composantes:

La sous-Composante 2.1 « Amélioration de la performance des systèmes de production agro-pastorale ». Les petits producteurs bénéficieront d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorales et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production. Les priorités thématiques concernent: l'aménagement des jardins, les intrants agricoles, la sensibilisation des acteurs locaux (en tant que gestionnaires territoriaux), les techniques culturales (irrigation, amendements et fertilisation, traitement phyto sanitaires, taille, mise en défens et de régénération de couvert végétal, bancs fourragers, conduite sanitaire de troupeau).

Sous-composante 2.2 « Amélioration des sources de revenus et accès aux services de base ». Principalement orientées vers les femmes et les jeunes, les activités cherchent à renforcer les capacités de création d'emplois et de génération de revenus et rehausser le savoir-faire communautaire et individuel en matière de nutrition et sécurité alimentaire. Parmi les activités génératrices de revenus (AGR) identifiées figurent: L'artisanat, l'apiculture; pépinières et production locale de semences maraichères, coopératives de services, groupements d'élevage pour les familles qui ont perdu leur cheptel, Des jardins 'communautaires' pour produire des légumes pour vente ou améliorer leur propre nutrition et sécurité alimentaire. Concernant l'accès aux services sociaux le projet appuiera les actions d'alphabétisation fonctionnelle, l'accès à la santé et l'hygiène, et l'amélioration de la nutrition et sécurité alimentaire.

Composante 3: Appui institutionnel et développement communautaire et gestion du projet. A part la gestion du projet, l'enjeu de cette composante est de renforcer les capacités des acteurs publics et communautaires des sous-secteurs eau, horticulture, élevage et pastoralisme. Elle est divisée en deux sous-composantes:

Sous-composante 3.1 « Appui institutionnel et développement communautaire ». Elle se décline en deux parties: le renforcement des capacités de gestion du secteur public responsable de l'eau et agriculture/élevage; et le renforcement des capacités des producteurs agro-pasteurs et leurs organisations. Pour le secteur public, l'enjeu consiste à renforcer les capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du (MAEPE-RH), celles chargées de l'eau (DRH et la Direction des grands travaux (DGT)), de l'agriculture et des forêts (DAF) et de l'élevage (DESV), aux niveaux central et déconcentré. Au niveau communautaire, les organisations locales seront renforcées pour assurer la gestion et la durabilité des actions réalisées par le projet. Elles participeront, avec l'appui des animateurs et des spécialistes matières, à l'analyse des opportunités et élaboreront les schémas d'aménagement hydraulique et pastoral.

La sous-composante 3.2 « Gestion et coordination du projet ». Le PGIRE sera administré par une Unité de gestion de projet (UGP) placée sous la DHR, disposant de l'autonomie administrative et financière. Au niveau régional, les deux bases serviront comme Unités de Gestions de projet (UGP) régionales. La mise en œuvre du Projet sera fondée sur le principe du faire-faire à travers des conventions liées aux résultats avec les directions techniques concernées du (MEAPE-RH): la DGT, la DAF et la DESV.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera réalisé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, de la Pêche, de l'Élevage et des Ressources halieutiques (MAEPE-RH), par le biais de la DHR.

7. *Comité de surveillance du Projet.* Au niveau national, un Comité National de Pilotage (CNP) sera créé avant le démarrage du Projet. Le CNP aura pour principaux rôles de: (i) Donner les orientations stratégiques et opérationnelles du Projet, valider les plans de travail et budget annuels (PTBA) et (ii) informer le PGIRE de tout nouveau projet/programme intervenant dans le même secteur et avec lequel/lesquels le PGIRE devrait étroitement collaborer. Ce comité réunira des représentants des parties prenantes et des représentants des ministères concernés, des préfets de région, des représentants des communautés et des partenaires techniques et financiers.

Au niveau régional, le Projet sera piloté par les Comités Régionaux de Coordination du Développement (CCDR) présidés par les Conseils Régionaux et composés des sous-directeurs régionaux des services techniques du MAEPE-RH et des représentants des communautés concernées.

8. *Unité de gestion du Projet.* Le PGIRE sera administré par une unité de gestion de projet (UGP) relevant de la Direction de l'hydraulique rurale (DHR).

9. *Partenaires stratégiques.* Le projet collaborera également avec des programmes/projets financés par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAD), l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Fonds OPEP pour le développement international (OFID) et l'Union européenne. Les domaines et modalités spécifiques de partenariat seront identifiés lors de la mise en œuvre du projet. Le projet créera des synergies afin d'éviter les doubles emplois et de réduire les coûts d'investissement.

10. *Suivi et évaluation.* Le PGIRE assurera la mise en place d'un système de suivi et évaluation (S&E) basé sur les indicateurs du cadre logique du projet, comprenant les indicateurs de base définis par le FIDA et les indicateurs spécifiques au projet, capables de renseigner les institutions concernées sur l'état d'avancement des réalisations et des résultats du Projet.

11. *Gestion des connaissances.* Une stratégie de capitalisation, gestion des savoirs et communication sera élaborée et mise en œuvre dès le démarrage du Projet afin d'éviter la duplication des activités avec les autres parties prenantes et d'assurer une bonne visibilité des activités du projet dès le début. Il fera partie intégrante d'un processus cohérent. Cette stratégie sera basée sur: (i) la documentation des succès du projet avec des études de cas; (ii) la production d'affiches, de dépliants et de brochures informant sur le projet, ses activités et ses réalisations; et (iii) des rapports écrits, audio et vidéo sur les innovations et les succès du programme, et leur diffusion par différents canaux.

12. *Manuel de mise en œuvre du Projet.* Le projet mettra en place un Manuel des procédures administratives, comptables et financières qui détaillera les principales procédures de contrôle interne. Le projet tiendra des livres comptables tenus sur le logiciel de suivi comptable et financier du projet. Le référentiel comptable appliqué sera conforme à la réglementation nationale et selon le mécanisme de la comptabilité à partie double. La mise en place d'un logiciel de gestion comptable et financière, acceptable pour le FIDA, serait parmi les conditions préalables au premier décaissement.

Annexe 2*Tableau d'affectation des fonds*

Affectation des fonds du prêt du Fonds. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses et les montants affectés admissibles à un financement sur les fonds du prêt du Fonds. Toutes les catégories des dépenses sont éligibles à un financement 100% hors taxes.

Catégorie	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en milliers de Dollars Américains)
1. Genie Civil	2 055
2. Equipements, matériel et véhicules	2 055
3. Formation, études et Assistance Technique	795
4. Salaire, indemnités et coûts récurrents	1 325
5. Non alloué	370
Total	6 600

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet/Programme achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. Planification, suivi et évaluation. L'Emprunteur veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Conformité aux procédures d'évaluation sociale environnementale et climatique (PESEC)*. L'Emprunteur veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au PESEC du FIDA.
5. *Mesures anticorruption*. L'Emprunteur doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
6. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus*. L'Emprunteur et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Démarrage, annuel à partir de l'année 1, fréquence du GdD, mi-parcours et fin du Programme	UGP/ prestataire de service /GdD/DISED	Bonne gouvernance Pas de catastrophes naturelles ou/et épidémie majeures, Situation sécuritaire stable Stabilité politique Amélioration des conditions macro-économiques
	Membres des ménages - Nombre de personnes		15690	31380				
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés							
	Ménages - Nombre		2615	5230				
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet							
	Nombre total de personnes bénéficiant de services		15690	31380				
Objectif du projet Contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des ménages ruraux pauvres et la résilience au changement climatique dans la zone du Projet	Ménages faisant état d'une augmentation des revenus moyens				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		Les populations ouvertes à la formation aux techniques culturelles et pastorales, et à la préservation des ressources naturelles par des mesures adaptées; Participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements ruraux; capacité de coordination, de gestion du Projet par la DHR et la prestation effective des services par les directions techniques du MAEPE-RH et d'autres prestataires de service, disponibilité des fonds pour le Projet.
	Ménages - Pourcentage		10	25				
Objectif de développement Améliorer l'accès durable des ménages ruraux à l'eau et aux ressources des parcours, leur résilience face au changement climatique, leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et leurs revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes	3.2.3 Ménages déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte d'eau et de combustible				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Ménages - Pourcentage		40	70				
	1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)							
	Femmes (%) - Pourcentage		20	50				
Effet direct L'eau est disponible et gérée de manière efficiente et durable pour les besoins de consommation domestique et de production agro-pastorale.	1.2.1 Ménages faisant état d'un accès amélioré à la terre, aux forêts, à l'eau ou aux plans d'eau à des fins productives				Etude de référence, Enquête mi-parcours, Enquêtes ménages, Etude d'impact, Rapport VAM, Statistiques nationales	Annuel, Mi-parcours et fin du Projet		
	Hommes - Nombre		5000	10000				
	Femmes - Nombre		2000	4000				
	Jeunes - Nombre		3500	7000				

Produit Des ouvrages hydrauliques sont réalisés et la capacité de mobilisation et de stockage des eaux de surface est accrue pour la consommation, la production agropastorale et la recharge des nappes.	Ouvrages hydraulique de captage et de stockage d'eau construits/réhabilités, et terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état						
	Nombre		30	54			
3.1.4 Hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat							
Superficie en hectares - Superficie (ha)		3	12				
Produit Capacités de gestion public des systèmes hydrauliques de la DHR sont renforcées et déconcentrées, services de maintenances améliorés et leurs connaissances sur le bilan des nappes exploitées renforcées.	Ouvrages hydrauliques mieux gérés par les structures décentralisées de la DHR						
	Construction de locaux et équipements de la base de maintenance - Nombre		2	2			
Effet direct Des systèmes de production agropastoraux performants et résilients sont adoptés dans la zone du projet pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production						
	Nombre de ménages		3000	4000			
	1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés						
	Nombre de ménages		2400	3200			
Produit Amélioration de la productivité et la qualité de la production agropastorale grâce à l'accès aux facteurs de production et appuis-conseils adaptés et améliorés	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques						
	Nombre		4000	6000			
	1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production						
	Nombre		200	430			
Effet direct Les moyens d'existence des ménages pauvres sont diversifiés et les services de base dans la zone du projet sont renforcés.	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices						
	Nombre d'entreprises - Nombre		20	40			
	Personnes indiquant avoir diversifié leurs activités socio-économiques dans la zone du projet						
	Pourcentage		20	45			
Produit Les entreprises rurales sont diversifiées et les capacités de création d'emploi et de génération	2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises						
	Entreprises rurales – Nombre		20	40			

de revenus sont renforcées dans la zone du projet	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises					
	Nombre		3600	7200		
Produit L'accès à des services sociaux de base notamment l'alphabétisation, les pratiques d'hygiène améliorées, le régime alimentaire diversifié et la santé communautaire appuyé.	Alphabétisation fonctionnelle des bénéficiaires pour s'approprier les conseils techniques du projet appuyée					
	Femmes - Nombre		200	400		
	Hommes - Nombre		40	100		
	Jeunes - Nombre		100	200		
	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition					
	Nombre		1171	2342		
Effet direct Capacités des acteurs publics et privés des secteurs de l'hydraulique rurale, de l'élevage et de l'agriculture appuyés afin de renforcer les services d'accompagnement aux producteurs et éleveurs	Capacités techniques du personnel des directions opérationnelles du MAEPE-RH renforcées					
	Dialogue politique et stratégies sous-sectorielles de l'eau appuyés					
	Nombre d'outils politiques appuyés	0	1	2		
	Session de formation du personnel de la DHR et des autres directions du MAEPE-RE au niveau régional et local sont renforcés - Nombre		15	20		
Produit Le MAEPR-RH est appuyé dans l'élaboration et la mise œuvre des stratégies liées à la gestion intégrée des ressources en eaux, la mise en place et la gestion d'une base de données relative aux ouvrages d'eau, ainsi que l'appui à l'institutionnalisation des groupements informels communautaires.	2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues					
	Nombre	6	8	8		
	Associations d'usagers (CGEP) de l'eau appuyées pour la gestion collective des installations et ouvrages hydrauliques					
	Nombre		10	22		
	2.1.4 Producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux					
	Nombre		26688	53376		
	Des SAHP sont élaborés ou actualisés de façon participative pour l'aménagement et de la gestion des parcours pastoraux					
	Nombre	2	3	6		

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Moyen	Faible
Engagement politique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que la situation politique du pays retarde ou neutralise potentiellement des décisions et engagements politiques clés (notamment l'approbation et l'application de lois et de règlements, et le financement de contrepartie dans les délais prévus) déterminants en vue de garantir le succès du projet. Il peut s'agir de divers facteurs: élections à venir, changements imminents de gouvernement, degré élevé d'instabilité/de renouvellement/d'incertitude politique, ou changements de priorités politiques. Le Gouvernement de Djibouti est relativement stable avec un engagement fort pour la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une croissance économique forte et durable.		
Atténuations: LE PGIRE contribuerait à mettre en œuvre les programmes d'engagement du gouvernement dans le secteur rural et agricole, à travers les moyens financiers du projet et le transfert du savoir-faire du FIDA lors de la mise en œuvre du projet. Degré d'engagement du gouvernement à suivre par l'équipe de pays lors des missions de supervision du projet, au moins une fois par an.		
Governance	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le pays présente des défaillances de gouvernance susceptibles de compromettre l'exécution du projet et la réalisation des objectifs de développement du projet. Cela peut être dû à la faiblesse ou à l'absence des éléments suivants: freins et contrepoids politiques; systèmes d'audit public; transparence de l'information à propos des règles, règlements et décisions du gouvernement; normes visant à prévenir la fraude et la corruption; qualité et transparence de l'affectation des ressources pour le développement rural.		
Atténuations: 1. LE PGIRE établirait un système d'audit interne rigoureux avec non-objection du FIDA, UGP, Premier trimestre du démarrage du projet. 2. L'audit externe serait aussi accepté par le FIDA avant la sélection finale par l'UGP, UGP, premier six mois du démarrage, suivi non-objection par FMD. 3. Application par le FIDA de la politique de non-tolérance, Equipe du pays, continue pendant toute la période de mise en œuvre du projet.		
Macroéconomie	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les politiques macroéconomiques, telles que les politiques monétaires, budgétaires, de gestion/durabilité de la dette et commerciales, ne soient pas solides, ne soient pas viables ou soient vulnérables aux chocs internes ou externes (avec par exemple pour effet d'entraîner une forte inflation, de faibles réserves de change, d'importants déficits budgétaires ou un surendettement), ce qui compromet la capacité du gouvernement à mobiliser des financements de contrepartie et a un impact significatif sur la dynamique de marché des filières, notamment sur les prix du marché et les marges bénéficiaires des groupes cibles du projet.		
Atténuations: Pour remédier à la pression budgétaire la contribution du gouvernement dans le coût du projet est limitée au taxes et salaires de techniciens déjà sur le budget actuel du Ministère de l'agriculture donc pas de charge supplémentaire. Responsabilité de l'allocation du budget annuel par le Ministre de l'agriculture chaque année, à inclure dans le PTBA, et à suivre par l'équipe du pays, continue.		
Fragilité et sécurité	Faible	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que le pays soit vulnérable aux chocs naturels et d'origine humaine, notamment les troubles civils, les conflits ou la faiblesse des structures et des institutions de gouvernance. Djibouti n'est plus sur la liste de la Banque Mondiale des pays en situation fragile. Mais récemment et lié d'une façon directe à la situation actuelle dans le pays on cite le COVID-19. Risque Modéré du fait que les dégâts sont relativement limités et le PGIRE ne démarrerait qu'en début 2021.		
Atténuations: LE PGIRE contribuera à renforcer la résilience de ces chocs en augmentant les actifs et la capacité de production et la sensibilisation. Dans tous les cas, le PGIRE contribuera à réduire la vulnérabilité des petits producteurs et à renforcer leur résilience aux chocs, COVID-19 ou autres, et à améliorer leurs revenus et leurs moyens de subsistance dans la zone du projet. Pour cela, LE PGIRE soutiendra ses bénéficiaires et les communautés rurales pour assurer la production alimentaire continue et la génération de revenus pendant et après la crise COVID-19 à travers: (i) un accès rapide aux intrants au début de chaque saison de plantation, (ii) la distribution de petits ruminants aux femmes rurales appartenant aux ménages les plus pauvres, (iii) le transfert continu de savoir-faire technique et la promotion des AGR pour la génération de revenus, et (iv) la sensibilisation et la formation des communautés locales sur les questions de santé et les bonnes pratiques d'hygiène 1. Non-objection du DP sur le PTBA en novembre de chaque année pour l'année suivante. 2. Exécution du PTBA par l'UGP toute l'année. 3. Suivi de mise en œuvre par l'équipe FIDA régulièrement.		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement politique	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne soient pas suffisamment favorables aux pauvres ou alignées sur les priorités du FIDA (par exemple sur des questions comme la terre, l'environnement, le climat, le genre, les peuples autochtones, la nutrition, les jeunes, la participation du secteur privé), ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le gouvernement est de plus en plus engagé à allouer les ressources nécessaires à opérationnaliser les politiques nationales en vue d'améliorer la situation socio-économique de la population rurale. A suivre par l'équipe de pays régulièrement.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base factuelle solide, ne soient pas représentatives des vues des organisations de populations rurales, ne soient pas dotées de ressources suffisantes ou suffisamment appuyées par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas viables, ce qui compromet l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement. Les stratégies de développement rural et agricoles, y compris, celles relatives à la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes sont définies. Mais le manque de moyens financiers et humain risque d'entraver leurs opérationnalisations à temps.		
Atténuations: 1. Appui au dialogue entre acteurs nationaux et régionaux pour la mise en œuvre d'une déconcentration effective des services du MAEPE-RH, Equipe de pays, régulièrement. 2. Appui aux entités publiques responsables de production agricole ou animale (DAF, DESV) pour étendre leur offre de services aux producteurs, pour ce faire le personnel bénéficiera de l'appui d'experts nationaux (ex. zootechniciens) et/ou internationaux (ex. en matière de conseil aux producteurs / éleveurs en mode coaching), Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Appui à la structuration des groupements informels communautaires sous forme d'Associations d'Usagers de l'Eau (AUE) légalement reconnues, Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. Appui à la préparation d'éléments de politique sectorielle 'pastoralisme' permettant de soutenir les ménages ayant comme principale source de revenu		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'élevage extensif (ex. pratiquant la transhumance). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Contexte environnemental et climatique	Elevé	Elevé
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Elevé	Elevé
Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (tremblement de terre, éruption volcanique, érosion des terres, salinité, envasement, etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles. Le risque climatique est élevé. En effet, selon la "Contribution prévue déterminée au niveau national de la République de Djibouti (CPDN)" la vulnérabilité au changement climatique est aigue pour les secteurs des ressources en eau (modification de la fréquence des crues pour les eaux de surface, modification de la recharge des nappes qui s'amenuisent pour les eaux souterraines), de l'agriculture et des forêts (sécheresses, inondations) ainsi que de l'élevage (dégradation des parcours). Conformément aux exigences du FIDA, une analyse approfondie du risque climatique est jointe à la Note SECAP, dont les résultats ont été utilisée dans le plan de gestion sociale, environnementale et climatique.		
Atténuations: 1. Mitigation renforcée à travers l'application par LE PGIRE de normes de travaux d'infrastructure (génie civile et couverture végétale) robustes et rigoureuses. 2. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s): Risque que les aléas climatiques existants ou futurs, ou les événements climatiques extrêmes puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risques d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricole (GAP). Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. Inclusion par l'UGP des activités dans le PTBA, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an.		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet	Aucun	Aucun

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Aucun risque anticipé		
Atténuations: LE PGIRE est parfaitement aligné aux politiques nationales et répond aux priorités du développement rural et communautaire, y compris les défis des femmes et jeunes.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque(s): Risque que des facteurs liés à la conception technique, comme une trop grande complexité, une innovation ou ambition excessive/insuffisante, le manque de prise en compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques, une faible justification de la durabilité économique, sociale et environnementale, la faiblesse des fondements analytiques (notamment du fait qu'ils peuvent ne pas être disponibles), ou une conception trop rigide, puissent compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. Le Projet sera mis en œuvre progressivement, en tenant compte des capacités d'absorption des investissements des institutions publiques et des communautés. L'UGP prépare un PTBA réaliste, novembre de chaque année, non-objection par DP, suivi par équipe de supervision au moins une fois par an. 2. Implication par l'UGP de toutes les parties prenantes pour assurer la durabilité avant la mise en œuvre. Suivi par équipe de pays au moins une fois par an lors de la mission de supervision ou appui.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Moyen
Modalités d'exécution	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution du projet ne dispose pas de ressources, de processus ou de systèmes adéquats pour gérer efficacement le projet (conformément à l'Accord de financement et à tous les documents juridiques de base pertinents du FIDA) en vue de la réalisation des objectifs de développement envisagés. Il peut s'agir du manque de familiarité de l'organisme d'exécution du projet avec les projets/procédures du FIDA (ou d'une autre banque multilatérale de développement) et de son manque de capacité à coordonner/appuyer des modalités de mise en œuvre pouvant impliquer plusieurs organismes gouvernementaux, différents niveaux de gouvernement (ou des entités non gouvernementales), ou plusieurs bailleurs de fonds/organismes de financement ayant des procédures divergentes ou des exigences différentes en matière de communication de l'information.		
Atténuations: 1. Mise en place de mécanismes de coordination robustes entre la DHR et les autres directions techniques (DESV et DAF) directement sous la tutelle du SG du MAEPE-RH. Comité de Coordination du projet premier trimestre après démarrage du projet. Suivi par équipe de pays. 2. Supervision conjointe (UGP/directions techniques) des activités et réalisations du projet. Suivi par équipe de pays lors de mission de supervision au moins une fois par an. 3. Recrutement par le Ministre de l'Agriculture et SG pendant trois mois après approbation du projet par le FIDA des équipes de projet à travers FIPS, à l'issue d'un test. 4. Renouvellement des contrats sur la base d'évaluations annuelles des performances. Formation et accompagnement personnalisé du personnel du projet et des institutions étatiques concernées. Responsabilité du Directeur du projet. Non-objection par DP.		
Suivi-évaluation des dispositifs	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les processus et systèmes de suivi-évaluation de l'organisme d'exécution du projet soient faibles ou inefficaces, entraînant une capacité limitée à suivre, valider, analyser et communiquer les résultats, à tirer des enseignements et à ajuster l'exécution en vue de saisir les opportunités et prendre des mesures correctives en temps opportun.		
Atténuations: 1. Le Projet serait doté de cadres qualifiés recrutés d'une manière transparente et compétitive. Responsabilité et timing voir ci-dessus. 2. Etablissement à travers FIPS d'un système de suivi et évaluation approprié. UGP, premier trimestre après		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
approbation du projet par FIDA. 3. Le FIDA engagerait lors des missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre des experts en suivi et évaluation. Inclusion systématique d'experts dans chaque mission au moins une fois par an.		
Passation des marchés	Moyen	Faible
Cadre juridique et réglementaire	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que la capacité et les pratiques réglementaires et institutionnelles de l'emprunteur (notamment le respect des lois) soient inadéquates pour mener les passations de marchés tout en optimisant le rapport qualité/prix avec intégrité.		
Atténuations: 1. Les directives du FIDA concernant la passation des marchés seront adoptées pour les passations des marchés (Services, biens et travaux). Responsabilité UGP. A suivre par équipe de pays lors de la supervision du projet, au moins une fois par an, avec inclusion systématique d'un expert en passation de marchés. 2. Responsable de passation des marchés de la division NEN veillera à ce que la passation des marchés devrait se faire dans le respect des principes spécifiques suivants: a) Elle serait effectuée conformément à la convention de financement et à toute modification dûment convenue de celle-ci; b) Elle serait menée pendant la période de mise en œuvre du projet, sauf dans les cas prévus par l'Accord de financement; c) le coût du marché ne doit pas dépasser la disponibilité des fonds dûment alloués conformément à l'Accord de financement, et d) la politique révisée du FIDA sur la prévention des fraudes et de la corruption dans ses activités et opérations doit être respectée.		
Responsabilité et transparence	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les dispositions en matière de responsabilité, de transparence et de contrôle (notamment le traitement des plaintes concernant, par exemple, les cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou encore de fraude et de corruption) ne permettent pas de préserver l'intégrité de la passation des marchés et de l'exécution des contrats, entraînant ainsi des utilisations involontaires de fonds, des erreurs d'approvisionnement, des cas de harcèlement sexuel, d'exploitation sexuelle et d'atteintes sexuelles ou l'exécution de marchés ne tenant pas compte des exigences en matière de délais, de coûts et de qualité.		
Atténuations: 1. Le projet sera doté de ressources humaines suffisantes: spécialiste en passation de marchés, un assistant de passation de marchés et RAF et un comptable, possédant une expérience suffisante en gestion fiduciaire. Responsabilité du Directeur du projet pour le de recrutement pendant le premier trimestre du démarrage du projet. Non-objection du DP. 2. mise en place d'un système intégré d'information financière et comptable permettant de gérer les différents flux d'information du projet, liés à la budgétisation, aux achats, à la comptabilité et au paiement. Responsabilité du RAF. A compléter le premier trimestre après démarrage du projet. Non-objection de DP.		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que l'organisme d'exécution ne dispose pas de processus, procédures, systèmes et personnel solides pour assurer l'administration, la supervision et la gestion des contacts, ce qui a des effets négatifs sur les résultats du projet en matière de développement.		
Atténuations: 1. Procédures existantes mais à améliorer grâce au renforcement de la capacité de la cellule passation des marchés. Responsabilité du Directeur du Projet pour inclure les activités de renforcement dans le PTBA en novembre (pour l'année suivante). Non-objection du DP en décembre pour l'année suivante. 2. Engagement en partenariat avec d'autres partenaires techniques et financiers, d'un dialogue politique avec le Gouvernement pour identifier et éliminer les goulets d'étranglement. Responsabilité du DP. Dialogue à initier fin de la première année de mise en œuvre du projet.		
Processus de passation des marchés publics	Moyen	Faible

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Risque(s): Risque que les processus de passation des marchés et les structures de marché (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs. L'expérience en matière de passation de marchés avec les projets financés par le FIDA en Djibouti montre que les fonds alloués aux projets sont efficacement utilisés à leurs fins. Mais de longs processus de passation de marchés risquent de ralentir la mise en œuvre du Projet		
Atténuations: 1. Le système de passation de marchés sera rigoureusement appliqué. Responsabilité du Directeur du projet, continue. 2. Un spécialiste de passation de marchés ferait systématiquement partie des missions de supervision du FIDA, au moins une fois par an. 3. Adoption du système NOTUS par l'UGP (responsable FAR) faciliterait le processus. Adoption dès le premier trimestre après démarrage du projet.		
Gestion financière	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personne	Elevé	Moyen
Risque(s): Risque que l'entité chargée de l'exécution ne dispose pas d'effectifs de gestion financière suffisamment qualifiés et expérimentés dans les centres nationaux et régionaux, limitant ainsi la capacité de répondre aux besoins fonctionnels du projet.		
Atténuations: L'UGP sera appuyée par (i) un responsable administratif et financier et un comptable, tous les deux recrutés sur la base d'une sélection ouverte et compétitive, et (ii) le Bureau de Gestion des Projets, notamment en ce qui concerne le suivi du versement de la contrepartie nationale.		
Budgétisation	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque que les dépenses budgétisées ne soient pas réalistes, qu'elles ne soient pas préparées ou révisées en temps voulu et qu'elles ne soient pas exécutées de manière ordonnée et prévisible, ce qui se traduit par des fonds non disponibles au moment voulu, des coûts non admissibles, une réaffectation des fonds du projet et une lenteur d'exécution.		
Atténuations: Le MOP détaillera la procédure à suivre pour la partie imputable sur les fonds du prêt. Le PTBA est à soumettre à la non-objection du FIDA au plus tard le 31 octobre de chaque année.		
Flux de fonds et procédures de décaissement	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que les fonds provenant de plusieurs bailleurs de fonds soient décaissés en retard en raison de la lourdeur des mécanismes de trésorerie ou de l'incapacité des centres de coût du projet et des prestataires de services à justifier les avances antérieures, entraînant ainsi des retards d'exécution.		
Atténuations: Le projet procédera à l'ouverture de deux comptes opérationnels distincts: un logera les fonds du prêt, et l'autre la contrepartie nationale. La TVA sera payée à partir des ressources disponibles sur le deuxième compte opérationnel, et évitera ainsi tout risque de préfinancement par le FIDA de la contrepartie nationale.		
Contrôles internes	Substantiel	Moyen
Risque(s): Risque de non-contrôle des fonds du projet, ce qui entraîne une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du projet.		
Atténuations: Un manuel opérationnel du projet sera détaillé et assurera une ségrégation convenable des tâches incompatibles. Le MOP traitera également les défaillances antérieures de contrôle interne identifiées sur d'autres projets exécutés au sein de la DHR pour prévoir des contrôles spécifiques les concernant.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Information comptable et financière	Faible	Faible
Risque(s): Risque que les systèmes comptables – notamment les politiques et les normes – ne soient pas intégrés et fiables, entraînant des inexactitudes dans les documents financiers, et que des dossiers raisonnables ne sont pas préparés, publiés et stockés, ce qui entraîne un manque de prise de décision éclairée.		
Atténuations: Les travaux du comptable seront revus périodiquement par le RAF et les états financiers du projet feront l'objet d'un audit annuel. Le projet se dotera d'un logiciel comptable dédié, et le cahier des charges pour la sélection du logiciel comptable sera soumis à la non-objection du FIDA. Le projet procédera à des sauvegardes périodiques de la base comptable sur un support externe. Les états financiers seront générés à partir du logiciel à mettre en place. Le RAF sera formé aux directives du FIDA pour la préparation des rapports financiers et de l'audit. Inclure le projet dans la programmation annuelle de l'entité en charge de l'audit interne dès son opérationnalisation.		
Audit externe	Moyen	Faible
Risque(s): Risque qu'un contrôle indépendant et compétent des états financiers du projet ne soit pas mis en place ou effectué en temps utile, ce qui pourrait entraîner une présentation inexacte des résultats financiers, une suspension ou encore d'autres mesures pour non-respect des règles.		
Atténuations: Les termes de référence de l'auditeur seront soumis à la non-objection du FIDA et l'auditeur sera sélectionné sur une base compétitive.		
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
Conservation de la biodiversité	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé		
Atténuations: Le projet contribuerait à renforcer les capacités des producteurs, pour encourager l'adoption de pratiques agro - pastorales résilientes à la sécheresse et aux autres effets du changement climatique. La population locale pourrait bénéficier d'un conseil adapté consistant en un ensemble de bonnes pratiques agricoles, de pratiques de gestion pastorale et d'élevage améliorées et de techniques de gestion des ressources naturelles permettant d'améliorer la productivité et la qualité de leur production.		
Efficience des ressources et prévention de la pollution	Faible	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources limitées pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.		
Atténuations: 1. Le PGIRE met l'accent sur la mobilisation des eaux de surface et le captage des eaux de ruissellement et cours d'eau torrentiels pour alimenter les nappes superficielles, atténuer les risque d'épuisement des nappes profondes, voire de salinisation des sols par pompage profond. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. À l'instar du PROGRES, le PGIRE propose des mesures de restauration et de gestion améliorée des parcours et pâturages pour limiter le surpâturage et la dégradation des sols. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 3. Le conseil technique aux exploitants, que ce soit pour les cultures maraichères, l'irrigation, l'intégration élevage		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
agriculture, la gestion des parcours ou la gestion de systèmes d'élevage extensif appuiera l'adoption de bonnes pratiques agricole (GAP). L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 4. La formation et participation des communautés à la planification et à la gestion des investissements et des interventions permettant une gestion collective des ressources en eau, sols, parcours et zones boisées permettront de contribuer à la préservation voire la régénération des ressources tout en améliorant la résilience au changement climatique. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Patrimoine culturel	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du champs d'intervention du projet.		
Peuples autochtones	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population homogène en harmonie.		
Santé et sécurité communautaires	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse avoir des effets négatifs importants sur l'état de santé/sécurité physique, mentale, nutritionnelle ou sociale d'un individu, d'un groupe ou d'une population, notamment en raison de la violence sexiste. Pas de risques nutritionnels induits par le projet.		
Atténuations: LE PGIRE prévoit des activités répondant directement aux défis nutritionnels du pays (« nutrition-sensitive) dans la zone du projet. L'UGP inclura les activités relatives à cet investissement dans les PTBAs en novembre pour chaque année suivante. Le DP accordera la non-objection en décembre. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		
Conditions de travail	Moyen	Faible
Risque(s): Risque que le projet puisse entraîner des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement pour le projet, notamment les tiers et les principaux fournisseurs.		
Atténuations: LE PGIRE, à travers les actions de sensibilisation et éducation communautaires et suivi contribuerait à réduire le travail des enfants. Les missions de supervision et d'appui à la mise en œuvre feront le suivi au moins une fois par an.		
Réinstallation et réinsertion économique des populations	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Population sédentarisée et stable.		
Émissions de gaz à effet de serre	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: En dehors du scope du projet.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Aucun	Aucun
Risque(s): Aucun risqué anticipé.		
Atténuations: Le projet réduirait l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Coordination/participation des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que les parties prenantes pertinentes ne soient pas identifiées, ou que la divulgation d'informations, la consultation/coordination avec les parties prenantes et leur adhésion aux objectifs du projet, la réalisation des interventions et la promotion de pratiques environnementales et sociales saines (par exemple avec le gouvernement, les groupes cibles du projet, les organisations de la société civile, les partenaires d'exécution, le secteur privé, y compris les intermédiaires financiers) soient inadéquates/insuffisantes, entraînant des malentendus ou l'opposition des parties prenantes, ou des chevauchements/incohérences entre des partenaires travaillant dans la même zone cible, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: 1. La capacité des partenaires d'exécution du projet, à savoir les DESV, DAF, UNFD, DGT, des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...) a été appréciée par la mission de conception. En plus de leur expérience, le projet inclut un programme de renforcement de leur capacité en vue de réduire leur déficience. L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les missions de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an. 2. Des conventions de partenariats seront bien établies avec les partenaires concernés. Responsabilité de l'UGP avant l'initiation des services à offrir par chaque partenaire. Les missions de supervision et d'appui feront une appréciation de ces conventions au moins une fois par an.		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s): Risque que le projet comporte des processus de règlement des doléances/plaintes inefficaces (notamment en ce qui concerne les allégations de non-respect des normes du FIDA en matière environnementale, sociale et climatique, de fraude, de corruption ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles), débouchant sur le non-traitement de plaintes de parties prenantes, ce qui peut compromettre l'exécution du projet et la réalisation de ses objectifs de développement.		
Atténuations: Le PGIRE renforcera les capacités des entités publiques (DAF, DESV, UNFD, DGT) mais aussi celles des organisations territoriales locales (ex. CGEP, CPL ...). L'UGP inclura ces activités relatives au renforcement des capacités des partenaires dans les PTBAs en novembre. Le DP accordera la non-objection en décembre, pour une mise en œuvre l'année suivante. Les mission de supervision et d'appui suivront la mise en œuvre au moins une fois par an.		